



Directive de sécurité afin de mieux voyager ensemble

VIA Rail est fière d'offrir à ses voyageurs et à ses employés un environnement sécuritaire où règne le respect.

Il est impératif que les voyageurs aient un comportement respectueux afin d'assurer des déplacements en train de façon sécuritaires et harmonieux. VIA Rail adopte une politique de tolérance zéro relativement à tout comportements qui pourraient perturber les opérations tant à bord que dans nos gares.

Cette directive s'applique à tous les comportements indisciplinés et perturbateurs qui peuvent nuire à la sécurité de nos passagers et de notre personnel. En voici quelques exemples :

- harcèlement
- discrimination
- intimidation
- violence verbale et physique
- comportement sexuel inapproprié
- comportement erratique et perturbateur
- intoxication
- consommation de boissons alcoolisées personnels
- non-respect de l'interdiction de fumer
- · refus d'obéir aux directives et consignes de sécurité
- entrave à la sécurité du train

Si vous présentez de tel comportements avant le départ, le personnel pourrait refuser votre embarquement. Considérant notre politique de tolérance zéro et en cas de comportements prohibés pendant le trajet, le personnel est autorisé à vous expulser du train à la prochaine station et ce, sans préavis. Toute personne qui enfreint la loi ou qui viole les droits d'autrui sera appréhendée par la police à sa sortie. Une telle situation pourrait entraîner une interdiction de voyager avec VIA Rail pendant une période indéterminée.

Si vous avez des préoccupations au sujet de la sécurité à bord du train, adressez-vous immédiatement à notre personnel à bord.

Nous vous remercions pour votre patience, votre respect et votre bienveillance.